

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ATTESTATION DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION DONNEE A SON [REDACTED]
SUR LES CONSEQUENCES DES DETTES CONTRACTEES DANS L'EXERCICE D'UNE
PROFESSION COMMERCIALE ET/OU ARTISANALE SUR LES BIENS COMMUNS
AUX [REDACTED]

Article 10 bis I Décret n°98.247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers.

Arrêté du 04 juillet 2007 relatif à un modèle d'attestation de délivrance de l'information, donnée par la personne physique qui s'immatricule, à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession annexé au présent arrêté.

Je soussigné(e) M/Mme AAMIR YAQOUB MALIK
déclare sous ma responsabilité, conformément à l'Article R123-121-1 du Code de Commerce
avoir informé mon conjoint M/Mme AYESHA AAMIR
avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage
ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux,
sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens
communs.

Fait à..

le

10-09-2026

[REDACTED] ne immatriculée)